

DIVERSITÉ DES FORMES DE MÉDIATION COMMUNAUTAIRES: DE LA RÉGULATION SOCIALE AU DÉROULEMENT D'UN VÉRITABLE PROCESSUS DE MÉDIATION

1. INTRODUCTION

La mission ARLEKIN auprès du Haut-Commissariat pour les Migrations (ACM, IP - Alto Comissariado para as Migrações, IP) nous a permis de découvrir ce que l'on nomme communément la Médiation Sociale dans une très grande diversité de formes. Celles-ci vont de la régulation sociale mise en œuvre par un Etat à un véritable processus de médiation dans sa forme canonique, en passant par de la régulation sociale de quartier avec la participation de représentants de communautés, et par la défense / empowerment d'une autre communauté à l'égard des institutions portugaises.

Nous allons nous attacher dans cette contribution à rendre compte de la très grande diversité des processus recueillis lors de l'enquête, afin de tenter d'éclairer le débat actuel sur la Médiation Sociale notamment sous l'angle des principes éthiques qu'exige le qualificatif de médiation (Faget, 2010).

Notre propos n'est pas de hiérarchiser les différentes formes observées, ni d'en critiquer la légitimité voir l'utilité en terme d'apaisement des conflits et d'amélioration des relations sociales, mais de clarifier la diversité des processus utilisés, ainsi que le statut des médiateurs employés.

2. LA "MÉDIATION" PEUT ÊTRE CONÇUE COMME UN MOYEN DE RÉGULATION SOCIALE OU DE PROTECTION D'UNE COMMUNAUTÉ OPPRIMÉE

La régulation introduite par l'Etat Portugais via l'ACM avec les CNAI (Centres Nationaux pour l'Appui aux Immigrants) et les CLAII (Centres Locaux d'Appui aux Immigrants) avec la création des emplois de médiateurs socio-culturels "dont la fonction est de collaborer à l'intégration des

immigrants et des minorités ethniques dans la perspective du renforcement du dialogue interculturel et de la cohésion sociale". Ils ont une charge éthique, mais n'ont pas de formation ni de pratique de médiation des conflits.

L'ACM, un organisme public, a actuellement trois piliers: l'intégration des immigrants, l'interculturalité et l'attraction des émigrants. Les CNAI et les CLAII font partie du premier pilier. Les CNAI sont situés à Lisbonne (capitale), Porto (Nord) et Faro (Sud). Les CLAII sont répartis dans tout le pays.

Les CNAI sont un lieu de rassemblement dans le même espace de différents services, institutions et bureaux de soutien aux migrants, dans la logique d'une *one shop stop*.

Dans ce cas les médiateurs des CNAI sont généralement des immigrants qui ont un contrat de travail avec une association d'immigrants. On y trouve également des fonctionnaires des services publics. Les uns et les autres sont chargés d'aider les migrants dans toutes leurs démarches (éducation, de santé, sécurité sociale, recherche d'emploi, voire de création d'entreprise, etc.). Les moyens mis en œuvre se situent tant au niveau de la capitale que dans les régions. Cette aide est dispensée à travers une plateforme téléphonique, comme par des contacts directs avec des fonctionnaires qui les orientent vers les différents services mis à leur disposition.

La régulation introduite par la Police Municipale de Lisbonne dans un quartier difficile à la périphérie de la ville, dans lequel ont été construits nombre de logements sociaux permettant de reloger des personnes qui avaient et ont toujours nombre de problèmes: pauvreté, chômage, drogue etc. Des médiateurs issus des différentes communautés (Tzigane, Afrique et portugais de souche) afin de résoudre les nombreux conflits qui surviennent entre les communautés et en leur sein, interviennent dans une inter relation avec les membres de la police affectée au quartier. Le travail des médiateurs communautaires, important pour la Police Municipale, permet à la population de déconstruire une image négative de la police avec laquelle les médiateurs collaborent à la pacification du quartier.

Cependant les médiateurs communautaires étaient des contractuels de la municipalité, entre 2013 et 2014. Leurs salaires ne sont financés que pour la durée du projet. Lorsque celui-ci se termine, ils ne sont plus rémunérés, et leur activité de médiateur peut se poursuivre alors autant que leur permet leur bonne volonté et leur engagement personnel... On peut noter toutefois, qu'une bonne part de la rencontre avec ces derniers et la police municipale, a légitimement tournée autour de cette question.

DÉFENSE ET PROTECTION D'UNE COMMUNAUTÉ D'IMMIGRANTS ORIGINAIRES D'ANCIENNES COLONIES PORTUGAISES

Cette communauté s'est installée depuis les années soixante dans ce qui était à l'origine un bidonville (2 robinets d'eau pour 900 personnes), qui s'est peu à peu structurée grâce au travail conjoint avec une association – Moinho da Juventude et est devenue une sorte de petite ville (6000 habitants), sur un projet très structuré qui assure un fort engagement de la communauté (empowerment) appuyé sur un tandem de médiateurs à la fois un membre de la communauté et un académique. Les résultats obtenus sont impressionnants. Mais, à juste titre, la démarche de médiation adoptée telle que définie revêt des finalités objectives à la fois précises et légitimes:

La médiation dans ses diverse vertus d'intervention prétend sensibiliser l'école et les institutions en général pour les valeurs, les connaissances, les aptitudes et les capacités de la population immigrante, de manière à démystifier les stéréotypes. Elle prétend également, provoquer des changements dans la structure des institutions afin de développer des services efficaces et efficients pour la population (nous soulignons).

Dans cette organisation, le tandem de médiateurs est stable. Chaque tandem a la responsabilité d'un des six quartiers que compte la communauté. Chacun est rétribué par elle de manière permanente, et leur rôle paraît être beaucoup plus large que la stricte gestion des conflits qui peuvent surgir au sein de la communauté elle-même, ou entre ses occupants et les institutions portugaises. En effet le projet revêt des fondements philosophiques explicites qui le conduise à prendre en compte, de manière collaborative, les différents aspects de la vie de chacun des membres de la communauté (crèches, maternelles, alphabétisation, aide à la recherche d'emploi, culturel, sportive, juridique, cantine générale, échange non monétaire de temps en cas d'absence de ressources monétaires...etc.). Ce projet global qui a permis de transformer un ancien bidonville, en un quartier géré et organisé avec une large implication de ses habitants nous a beaucoup impressionnés. Nous nous sommes dit que pour en saisir le fonctionnement effectif, il serait sans doute souhaitable d'envisager une observation à caractère anthropologique.

Dans ces trois cas qui présentent socialement un intérêt évident, il ne semble pas que l'on puisse véritablement parler de médiation.

En conclusion:

- Il n'y a pas véritablement d'égalité des parties;
- La médiation a des finalités objectives prédéfinies de régulation, de défense, de protection;
- Le médiateur est tenu d'assurer des résultats tout à faits légitimes mais qui ne sont pas toujours définis avec les acteurs eux-mêmes.

3. DÉVELOPPEMENT D'UN VÉRITABLE PROCESSUS DE MÉDIATION COMMUNAUTAIRE

3.1 AU SEIN DE L'ACM IL EXISTE UNE DIRECTION QUI PREND EN CHARGE LE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉDIATION

Cette direction qui se nomme le GEFMI (Cabinet pour l'Education, la Formation, et la Médiation Interculturelle), dont l'ambition est de développer la médiation dans les Services Publics. Le projet "Médiation Interculturelle dans les Services Publics" a eu lieu de juin 2009 à décembre 2011 et avait le but d'intégrer la diversité culturelle dans les services de l'administration publique, de définir le profil et les fonctions des médiateurs interculturelles.

Depuis 2012, ce projet est développé par les municipalités, avec la coordination d'ACM. Entre juillet 2014 et juin 2015, le projet MISP "Médiation Interculturelle dans les Services Publics" s'est développé dans 6 municipalités. Dans chacune d'elle une équipe constituée par 3 à 5 médiateurs, employés par des organisations partenaires qui interviennent localement, avec un fonctionnaire désigné par la municipalité qui assume les fonctions du Coordinateur. Chaque équipe est diverse en termes de nationalité, sexe, âge, expérience de migration, formation professionnelle ou qualifications. Au total, ce sont 26 médiateurs interculturels (6 coordinateurs) et 8 associations d'immigrants. Cette politique s'inscrit dans des projets dont l'horizon est déterminé par la durée de chaque projet, et la succession des financements, dont les financements européens. Le prochain projet relatif à l'année 2016 est encore en attente de financement. Le GEFMI organise la formation des équipes de médiateurs avec l'aide d'académiques spécialistes du sujet et accompagne les équipes à travers l'analyse de pratique. Ceci lui permet de capitaliser les avancées effectuées, avec toutefois, un inconvénient important, c'est de rendre le financement des équipes de médiateurs sur le terrain tributaires de la discontinuité de ses propres financements. Malgré cela, le cas présenté ci-dessous, l'a été rapporté par une

médiatrice municipale fonctionnaire salariée de la municipalité de Cascais et deux autres médiatrices ex-salariées, momentanément sans emploi lors de l'entretien.

3.2 LE POINT DE DÉPART: UN CONFLIT IMPORTANT ET GRAVE ENTRE UN GROUPE DE CITOYENS IMMIGRÉS D'AFRIQUE ET UN SERVICE PUBLIC DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Ce conflit a eu pour origine le retrait d'enfants de leur familles originaires d'une ancienne colonie portugaise par le service CPCJ¹ chargé de la protection de l'enfance et des jeunes dans la banlieue de Cascais.

Dans le courant de l'année 2012, 5 familles africaines se sont vues retirées la garde de leurs enfants, suite à décision du juge, en conséquence des rapports effectués par la CPCJ sur les mauvais traitements de ces enfants par leurs parents. Les raisons invoquées étaient les suivantes:

- mauvais petit déjeuner (riz);
- enfants abandonnés à la rue au sortir de l'école;
- enfants allant seuls à l'école malgré leur jeune âge²;
- enfants restant seuls à la maison (absence des parents)³;
- violence familiales au sein du couple;
- violence contre les enfants (châtiments physiques).

La communauté africaine a très mal pris ces décisions, n'en comprenant pas la signification. Aux yeux des membres de la communauté le comportement des parents incriminés, n'était en rien répréhensible, mais faisait partie de leurs usages.

De son côté, les représentants des pouvoirs publics (CPCJ) étaient très embarrassés, car ils estimaient avoir fait simplement leur travail et rempli comme il se doit leur mission. Inquiets, ils ont alors contacté l'unité des médiateurs de la municipalité de Cascais, leur demandant de les aider à comprendre ce qui se passait.

¹ Comissão de Proteção de Crianças e Jovens – Commission pour la Protection d'Enfance et Jeunesse.

² Le quartier où habite la communauté africaine est très mal desservi par les transports publics, ce qui contribue à allonger les temps de transport domicile-lieu de travail.

³ Le quartier où habite la communauté africaine est très mal desservi par les transports publics, ce qui contribue à allonger les temps de transport domicile-lieu de travail..

3.3 DIVERGENCES IMPORTANTES DES POINTS DE VUE DES ACTEURS

Du côté des services de l'Etat, la CPCJ regrettait la mauvaise image qu'avait d'elle la communauté d'origine africaine, ayant bien conscience qu'elle était perçue par celle-ci véritablement comme un ennemi. Ses membres se sont adressés aux médiateurs en demandant aux médiateurs:

- de les informer sur les coutumes de cette communauté
- de les aider à adapter leurs manières de faire
- de préparer avec eux une formation destinée à la communauté sur la parentalité.

Tout ceci dans le but de montrer qu'ils étaient là pour aider les familles en protégeant leurs enfants.

Les familles de leur côté exprimaient leur incompréhension totale et se sentaient *en* quelque sorte persécutées. Leurs sentiments d'insatisfaction, voire de colère, revêtaient différents aspects de leur vie au Portugal:

- Nous travaillons très durs dans des conditions très difficiles⁴ pour nourrir nos familles, et non seulement, l'Etat ne nous aide pas, mais nous crée des difficultés.
- Ce n'est pas parce que je suis immigré, que je dois perdre ici tout ce que je suis.
- Nous n'avons pas les mêmes coutumes. Les portugais laissent leurs enfants libres, sans rien exiger d'eux. Nous ne pouvons pas nous le permettre.

Enfin, "avec leurs façons de faire, ils nous font perdre le respect que nos enfants nous doivent". En effet suite à ces événements, il arrivait fréquemment que lors de conflits parents- enfants, ces derniers menaçaient leur parents d'aller voir la CPCJ afin qu'elle prenne leur défense...

3.4 DÉROULEMENT DU PROCESSUS DE MÉDIATION

Il s'est déroulé en deux étapes distinctes: des pré-médiations séparées et très longues de mai 2012 à novembre 2013, et une seule médiation finale en décembre 2013.

Une telle démarche n'est pas habituelle voire classique. Elle prend tout son sens en relation aux caractéristiques du conflit.

⁴ Le quartier où habite la communauté africaine est très mal desservi par les transports publics, ce qui contribue à allonger les temps de transport domicile-lieu de travail..

- *L'importante conflictualité* qui supposait:

- un *travail de diagnostic* des positions de chacun des groupes (parties) ;
- un lourd investissement pour *créer la confiance* dans la communauté africaine d'une ancienne colonie

- La nécessité pour que médiation puisse avoir lieu ultérieurement de *construire avec les parties en conflit les conditions de leur égalité effective* pour qu'une médiation puisse avoir lieu entre:

- d'un côté des fonctionnaires diplômés, conscients de leur mission et représentants de l'ancien état colonial;
- de l'autre des travailleurs immigrés, parlant mal le portugais, pour la plupart illettrés.

- Une première étape a consisté à aider CPCJ à comprendre le point de vue des habitants issu de leur culture d'origine africaine:

- Le riz pour petit déjeuner est une habitude courante et normale de ce pays et, plus riche en termes de nutrition;
- Les enfants dans la rue après l'école, sont considérés comme étant sous la surveillance de la communauté. Chaque adulte (famille ou voisins) est responsable des enfants des autres comme des siens. Il s'agit d'une surveillance collective.
- Les châtiments physiques ont-ils été vraiment exceptionnels dans leur propre enfance (gifles)?.
- Mise en œuvre d'un travail consistant à organiser un retour réflexif sur le modèle qu'ils étaient censés promouvoir en comparaison de celui dans lequel, chacun d'entre eux, avaient été élevés.
- Les convaincre d'abandonner leur idée initiale de formation à la parentalité de ces anciens colonisés.

- *Parallèlement ont eu lieu des rencontres avec les représentants de la communauté africaine* (délégué du groupe + parents) afin d'entendre leur point de vue. Ce contact a été facilité par la présence d'une médiatrice d'origine africaine, parlant le créole et pouvant recueillir leurs points de vue, leur colère, leurs émotions.

- *Postérieurement, ces rencontres ont spontanément été élargies aux jeunes de la communauté* afin de permettre de comprendre leur point de vue sur ces questions, mais aussi la manière dont ils tentaient parfois

d'instrumenter la CPCJ, dans leurs conflits avec leurs parents. Il est en effet apparu aux médiateurs que leurs attentes, et de fait leur modèle, n'était pas en adéquation avec celui de leurs parents, qu'ils aspiraient à une évolution de celui-ci, plus en relation avec le modèle portugais environnant.

- Outre ces deux démarches menées simultanément, s'est posée la question de la neutralité des médiateurs, conditions indispensables à la conduite de la médiation visée.

Un travail des médiateurs sur eux-mêmes s'est alors avéré nécessaire pour mettre à distance leur propre subjectivité et parvenir à une réelle neutralité:

- *La médiatrice d'origine de la communauté africaine* constatait sa difficulté dans cette affaire à ne pas défendre spontanément le point de vue de ses compatriotes dont il comprenait parfaitement la culture.

- *Une jeune médiatrice d'origine mozambicaine*, avait de son côté tendance à reprocher aux parents immigrés, comme à sa propre mère, de vouloir rester dans leur culture initiale, sans chercher à évoluer. Elle s'identifiait spontanément aux jeunes, plus qu'à leurs parents.

- *Enfin, une médiatrice portugaise de souche*, s'est trouvée ébranlée par les critiques des membres de la communauté africaine à l'égard de l'éducation portugaise moderne. Ces critiques l'ont conduite à s'interroger sur le peu de demande et de contraintes qu'elle exigeait de ses propres enfants pour participer à la vie domestique.

La recherche d'une réelle neutralité, a représenté pour chacune individuellement et collectivement un travail d'auto analyse avec l'aide des formateurs accompagnateurs.

Enfin, tout au cours de ce processus, l'équipe de médiateurs a été accompagnée et soutenue par l'équipe du GEFMI (service de l'ACM), qui avec l'appui du Professeur Giménez et Dr. Daniel Zaidam de la Université Autonome de Madrid a procédé tout au long de la démarche, à une analyse des pratiques adoptées, aidant les médiateurs à mettre à distance leur pratiques.

3.5 LE POINT D'ORGUE LA MÉDIATION DU 12 DÉCEMBRE 2013

Elle a été le fruit de l'important travail d'investigation conduit auparavant, mais aussi d'un effort particulier, en termes de communication. Elle a été réalisée en deux langues (portugais et créole), a utilisé le plus possible d'images concrétisant des situations présentes et passées, le recours à des

choix alternatifs en matière d'éducation. Pour ce faire, on a puisé dans différents éléments de la culture de chacun: nombre de proverbes portugais ou créoles ont illustré les situations décrites, mobilisant ainsi une certaine sagesse populaire. Ce faisant ont été mis en évidence les points de vue unifiés et les points de vue divergents. Mais aussi la médiation s'est attachée à mettre en évidence le caractère contingent des certitudes des membres de la CPCJ en faisant systématiquement référence aux conditions de leur propre éducation, quand eux-mêmes étaient enfants. Il est alors apparu que ce qu'ils reprochaient aux familles africaines avaient fait partie des conditions d'éducation dans lesquelles eux-mêmes avaient été élevés pendant leur enfance (exemple jouer dans la rue, aller seul à l'école.). Tous ont pu admettre que les conditions actuelles de dangerosité étaient telles, que ce type de choix devenait très risqué de nos jours.

A l'issue d'une journée complète de médiation ayant réuni une trentaine de personnes représentant les acteurs en conflit (communauté africaine, jeunes en conflit avec leurs parents, CPCJ) il est apparu que les points de vue de départ de chacun avaient considérablement évolué et que des positions communes pouvaient être désormais trouvées sur les conditions légitimes d'éducation des enfants. Depuis cette date, aucun enfant n'a été retiré de sa famille, les jeunes en conflits avec leurs parents ont cessé de les menacer de l'intervention de la Commission, et enfin, celle-ci a admis que son modèle familial de référence méritait d'être nuancé pour le bien de tous.

4. QUEL BILAN PEUT-ON TIRER DE CES DIFFÉRENTES EXPÉRIENCES DE MÉDIATION SOCIALE COMMUNAUTAIRE?

Le projet ARLEKIN présenté ici pour le Portugal a le grand mérite de soulever un certain nombre de questions cruciales sur le concept de la Médiation Sociale. Nous allons dans cette troisième partie nous efforcer de prolonger succinctement les réflexions engagées à ce sujet autour des trois thèmes suivants:

- le statut et les compétences des médiateurs;
- le caractère polysémique de la notion de Médiation Sociale;
- et enfin l'intérêt de l'approche communautaire fortement valorisée dans le contexte étudié.

4.1 DES STATUTS DE MÉDIATEURS À DOMINANTE PRÉCAIRE

Le projet ARLEKIN a le grand mérite de soulever la question du statut des médiateurs et de leur reconnaissance. Il s'agit là d'une question importante quant au devenir de la Médiation Sociale. Or, dans la plupart des différents cas étudiés, on peut constater le caractère extrêmement précaire des emplois de médiateurs, qui travaillent dans des contextes de grande diversité culturelle.

- *Seule l'expérience du "Moinho da Juventude" s'appuie sur des tandems de médiateurs dont les emplois sont financés par l'association elle-même de manière continue. Leur l'évaluation sur le plan des compétences détenues repose sur une combinaison à la fois d'un système autonomie qui philosophiquement s'appuie sur la reconnaissance du caractère indispensable de "l'expertise en pauvreté" pour les uns jointe à une formation de 3 ans, mais aussi d'académiques évalués selon les normes standardisées de l'Etat portugais (système de diplôme). Quelles que soient ces solutions, il s'agit d'emplois stables.*

- *Dans tous les autres cas, celui de l'Etat portugais, de la Police Municipale de Lisbonne, et les médiateurs de la Municipalité de Cascais l'emploi de quelques fonctionnaires d'Etat, s'accompagne de très nombreux précaires dont la durée d'emploi n'est assurée qu'autant que dure le financement des projets sur lesquels ils sont affectés. Les conditions de leur évaluation paraissent extrêmement variables. Si les uns sont effectivement des diplômés de l'enseignement universitaires et fortement accompagnés par une formation continue particulièrement experte (cas des médiateurs de Cascais non fonctionnaires), les autres ont comme expertise le fait d'appartenir à une communauté et d'en connaître de ce fait la culture et d'avoir aux yeux des tenants de celle-ci une réelle légitimité complétée par des sessions de formation sur les thématiques de la médiation sociale. Cette légitimité est de fait absolument nécessaire pour que leur travail puisse être opératoire. L'efficacité indéniable du travail de ces médiateurs issus des communautés, le plus souvent sans formation scolaire importante, pose un problème d'évaluation si celle-ci s'appuie sur des critères académiques du type niveau de formation initiale. Comme l'a suggéré Cristina Milagre (coordinatrice du GEFMI, ACM) lors de son intervention orale lors du séminaire de Braga, l'application de tels critères de reconnaissance, reviendrait non seulement à minorer, voire nier ce qui fait leur compétence professionnelle principale au regard des responsables de projets. Le problème est loin d'être simple.*

4.2 LE CARACTÈRE POLYSÉMIQUE DU TERME DE MÉDIATION SOCIALE

De fait ce terme, nous l'avons vu, couvre des démarches très différentes les unes des autres tant en terme d'objectifs, de démarches utilisées, que de posture des médiateurs eux-mêmes ainsi que des rôles respectifs joués par les différents acteurs concernés.

Rappelons qu'ont pu être observées:

- *Des opérations de régulation de la part de l'Etat, de la part d'une ville* afin de permettre une démarche d'inclusion sociale de populations marginalisées en raison de leur histoire, de leur situation actuelle au regard de l'emploi par exemple, ceci afin d'assurer une certaine paix sociale et de contribuer à pacifier des quartiers difficiles.
- *Des démarches véritablement démocratiques* parfaitement conformes avec l'éthique de la Médiation. En effet les fondamentaux de la médiation (Faget, 2010) qui sont, outre la compétence du médiateur:
 - Son impartialité et sa neutralité
 - Son indépendance à la fois dans une perspective personnelle et institutionnelle;
 - L'absence de pouvoir de décision, le médiateur n'est ni juge, ni arbitre.
 - Le processus de médiation est par essence communicatif (dialogue directe entre les opposants) il est coopératif et directement participatif (les opposants deviennent acteurs de la résolution de leur conflit)⁵, mais aussi confidentiel:
- De ce point de vue *la neutralité, l'impartialité des médiateurs* nous paraît être, ainsi que le souligne différents auteurs un caractère particulièrement discriminant.

Or cette question soulevée auprès du comité de pilotage lors de la préparation de cette enquête, à Paris les 11 et 12 janvier derniers, n'a au mieux rencontré qu'une écoute polie, sans impacte aucun sur la grille de recueil adoptée par tous les maîtres compagnons, malgré une demande réitérée. Ce questionnement paraissait donc superflu.

Pourtant, ce critère associé aux autres précédemment cités, permet de spécifier de quoi on parle, quel est le processus utilisé, quel est le rôle effectif du médiateur, et quels résultats peut-on en attendre. Il ne s'agit pas

⁵ Cette caractéristique illustre le passage progressif d'un ordre imposé à un ordre négocié (Le Roy, 1999) et suggère le potentiel démocratique de la démarche de Médiation.

ce faisant de chercher à décerner des brevets de légitimité, mais seulement de spécifier les résultats que l'on cherche à obtenir.

La question qui se pose est alors de se demander quel est l'intérêt de conserver une approche floue des critères qui définissent les démarches dites de Médiation Sociale. N'ont-elles pas toutes leur légitimité, leur grand intérêt dans des contextes difficiles de violence? Assurer la paix sociale afin de pacifier des quartiers difficiles, afin qu'une population dominée, méprisée, puisse avoir son mot à dire par rapport à l'Etat, par rapport à d'autres institutions, permet un certain rééquilibrage dans la balance des rapports sociaux. Quel pourrait être l'inconvénient, voire le risque de distinguer parmi ces différentes démarches toutes aussi légitimes, ce qui est véritablement médiation et ce qui relève d'une approche de régulation, de pacification d'un quartier, d'une ville?. Pour quelles raisons, pour quels apports et pour quels objectifs, serait-il pertinent de maintenir un flou qui ne paraît pas véritablement opératoire? Au terme de ce travail, on peut se le demander.

4.3 INTÉRÊT ET LIMITE DE L'APPROCHE COMMUNAUTAIRE

Celle-ci se révèle totalement transversale aux quatre cas étudiés. Elle est revendiquée comme telle et instrumentée à dessein au Portugal, tant par l'Etat lui-même que par les associations où elle paraît si naturelle qu'on la considère comme allant de soi. Plus largement, au-delà de l'instrumentalisation qui peut lui être attribuée, elle est basée fondamentalement sur la recherche de l'altérité: voir l'autre et sa culture comme une source de richesse. Cette idée d'altérité qui est au plus profond du travail de médiation, rencontre à l'œuvre de Paul Ricoeur (1990, cité par Faget, 2010, p. 95): "la relation de soi à soi passe par l'autre", "que je puisse m'estimer moi-même, sans estimer l'autre comme moi-même". Ou comme dit Carlos Giménez Romero (2010) – "accepter la diversité culturelle comme positive" – l'idée du multiculturalisme et de l'inter-culturalisme. Ce dernier implique le principe d'égalité, de différence et d'interaction positive entre les personnes ou groupes, parce que la diversité enrichit.

Cette approche communautaire fut pour le maître compagnon français, le plus grand sujet d'étonnement. Conduite comme de véritables médiations, et non comme une instrumentalisation, elle permet de jeter des ponts entre des populations qui ne se connaissent pas et que des conflits opposent.

A l'évidence, des méditations à caractère communautaire font souvent l'objet d'une hostilité structurelle en France où, dans la tradition

républicaine, on les considère comme contradictoires avec le principe de liberté. L'individu serait alors soumis à sa communauté d'origine. Pourtant, alors que le modèle d'intégration par le travail des populations immigrées en France est en crise, avec la montée du chômage, que les phénomènes de discriminations dans l'accès à l'emploi ne font que s'accroître (INED-INSEE, 2016), on peut légitimement s'interroger sur l'intérêt d'une approche communautaire. Ne pourrait-elle constituer une sorte d'alternative, offrant le moyen d'une relative protection aux plus démunis? Au moment où, les agressions, les attaques, les mises en accusation revêtent, elles, des formes de plus en plus communautaires, pourquoi devrait-on refuser un système de défense et de protection s'appuyant partiellement sur cette base? N'y aurait-il pas là un moyen de réparer un tissu social largement fragilisé par le développement du chômage?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Faget, J. (2010). *Médiations: les ateliers silencieux de la démocratie*. Toulouse: ERES.

Gimenez, C. R. (2010). *Interculturalidade e Mediação. Cadernos de Apoio à Formação*. Lisboa: Alto Comissariado para a Imigração e Dialogo Intercultural (ACIDI).

Gimenez, C. R. (1997). La naturaleza de la mediación. *Migraciones*, 2.

INED -INSEE (2016). *Trajectoires et Origines*.

Le Roy, E. (1999). *Le jeu des lois. Une anthropologie dynamique du droit*. Paris: LGDI.

Ricoeur, P. (1990) *Soi-même comme un autre*. Paris: Éditions Le Seuil.

Citation:

Campinos-Dubernet, M. & Rodrigues, C. V. (2016). Diversité des formes de médiation communautaires: de la régulation sociale au déroulement d'un véritable processus de médiation. In A. Moisan; A. M. C. e Silva; C. Fortecœf & N. Buelens (Eds.), *Le Tour d'Europe des médiateurs sociaux: de la valorisation de l'expérience et la formation à la reconnaissance et la professionnalisation* (pp. 23-35). Braga: CECS.